

Les droits de l'enfant

Dossier préparé par l'Unicef
pour le Parlement des enfants



Introduction

Avoir une identité, une famille, apprendre, manger, se soigner : tout cela nous semble bien naturel ! Et pourtant, 9 millions d'enfants meurent chaque année dans le monde avant leur cinquième anniversaire. Tous les ans, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées, 101 millions d'enfants ne sont pas scolarisés...

Même si des progrès notables ont été enregistrés dans différents domaines, les droits des enfants ne sont toujours pas respectés dans de nombreux pays ! Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est le traité international le plus largement ratifié de l'histoire.

Nous fêtons chaque année son anniversaire le 20 novembre et en 2009, la CIDE a eu 20 ans !

À cette occasion et dans le cadre du « Parlement des enfants », il a semblé important à l'Unicef France de sensibiliser les plus jeunes à la situation des enfants dans le monde et en France à travers un livret pédagogique présentant leurs droits fondamentaux.

Dans un pays développé comme la France, il est parfois jugé inutile de parler des droits de l'enfant au regard de la situation des enfants dans les pays pauvres. Pourtant, s'il vaut mieux vivre en France, nous ne pouvons nous réfugier derrière le pire pour nous déclarer les meilleurs.

En sensibilisant les élèves à la situation des enfants et au non respect de leurs droits dans les pays en développement, nous les amenons à prendre conscience de l'application de leurs propres droits en France.

Afin d'aider tous les enseignants à faire connaître les droits de l'enfant aux plus jeunes, l'Unicef a conçu ce livret pédagogique organisé en quatre grandes parties :

-  une 1^{re} partie est consacrée à l'histoire de la CIDE et à son application ;
-  une 2^e partie aborde cinq droits fondamentaux de l'enfant dans le monde et en France ;
-  une 3^e partie propose des fiches synthétiques pour tout savoir sur l'Unicef et l'application de la CIDE ;
-  une 4^e partie permet de s'assurer de l'acquisition des connaissances des élèves par des activités ludo-éducatives.

Forts de leurs connaissances en matière de droits de l'enfant, les élèves pourront éventuellement décider de choisir le thème des droits de l'enfant comme sujet de réflexion en vue d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale dans le cadre du « Parlement des enfants ».



Sommaire

CIDE =
Convention internationale
des droits de l'enfant

2 Introduction

4 Connaissances

- 4 La reconnaissance de l'enfant
- 5 Sur la route de la CIDE
- 6 Le chemin continue
- 7 L'application de la CIDE
- 9 L'Unicef et la CIDE
- 11 Les quatre grands principes de la CIDE
- 12 La CIDE simplifiée

13 5 droits fondamentaux

- 13 Le droit à l'identité
- 14 Le droit à la santé
- 15 Le droit à l'éducation
- 16 Le droit à la protection
- 17 Le droit à la participation

18 Fiches synthétiques

- 18 Tout savoir sur la CIDE
- 19 Tout savoir sur l'Unicef et l'application de la CIDE
- 20 Chiffres et statistiques dans le monde
- 21 Chiffres et statistiques en France

22 Activités

- 22 Quiz
- 23 Mots mêlés
- 24 Frise : l'histoire des droits de l'enfant
- 25 Réponses quiz
- 26 Réponses mots mêlés
- 28 Frise légendée

29 Pour en savoir plus...

La reconnaissance de l'enfant

Les enfants n'ont pas toujours occupé la place qu'ils occupent actuellement dans notre société. Pendant des siècles, ils ont été exploités, abandonnés, vendus en toute impunité.

Dr Janusz Korczak (1878-1942) : le père des droits de l'enfant

Janusz Korczak, Henryk Goldszmit de son vrai nom, était, en Pologne, avant la Seconde Guerre mondiale, l'une des personnalités scientifiques les plus en vue et les plus respectées. Ami des enfants, médecin-pédiatre et écrivain, il a œuvré, dès le début du XX^e siècle, à une refonte complète de l'éducation et du statut de l'enfant, privilégiant la sauvegarde et le respect absolu de l'enfance.

Il fut le premier à affirmer, dans les années 20, les droits spécifiques des enfants et à réclamer pour eux une Charte de la Société des Nations. Ses idées ont beaucoup inspiré la Convention internationale des droits de l'enfant. En 1942, il refuse d'abandonner les pensionnaires des orphelinats qu'il a créés arrêtés par la Gestapo, et les suit au camp de Treblinka, où il est assassiné avec eux.

Une nouvelle conception de l'enfant avec la CIDE

La CIDE (1989) formule une nouvelle conception de l'enfant. Le mot « enfant » vient du latin « infans » qui signifie « celui qui ne parle pas ». Alors que, pour la plupart des dictionnaires, l'enfant est un « être humain, de la naissance à l'âge de la puberté », la CIDE le définit comme tout individu de moins de 18 ans (article 1), membre d'une famille et d'une communauté et lui reconnaît des droits et des responsabilités en fonction de son âge et de sa maturité. L'enfant devient un être à part entière, perçu dans sa globalité et à travers tous les aspects de sa vie, qui n'est plus seulement « le fils de... », c'est-à-dire la possession des ses parents ou de l'État, mais le sujet de ses propres droits.

De l'enfant objet à l'enfant sujet

À partir du XVI^e siècle, l'idée que les enfants sont des êtres vulnérables qu'il faut protéger émerge peu à peu en Occident. L'attention accrue accordée aux droits de l'Homme depuis les révolutions en Amérique (1776) et en France (1789) suscite une réflexion approfondie sur la situation des enfants. Mais, la **notion de droit pour les enfants est un concept récent** qui résulte d'une prise de conscience internationale au début du XIX^e siècle (premières lois en France et en Grande-Bretagne contre le travail des enfants). Cependant, il va falloir attendre des siècles pour que l'enfant soit considéré comme un être à part entière et que l'on passe de **la notion d'« enfant objet » à celle d'« enfant sujet »** tel qu'il est défini dans la CIDE.

Sur la route de la CIDE

1919

Le mouvement des droits de l'enfant doit beaucoup à **Eglantyne Jebb**, Britannique qui crée l'association **Save the Children Fund** pour remédier à la misère que connaissent des milliers d'enfants européens au lendemain de la Première Guerre mondiale.

1924

Eglantyne Jebb élabore une charte pour les enfants qu'elle fait parvenir à la Société des Nations (SDN), à Genève, en l'accompagnant des mots suivants : « *Je suis convaincue que nous devrions exiger certains droits pour les enfants et œuvrer vers une reconnaissance générale de ces droits* ». Cette charte fut adoptée sous l'appellation de **Déclaration de Genève**.

1946

Au lendemain de la guerre, la SDN, devenue Organisation des Nations unies (ONU), crée le **FISE** (Fonds international de secours à l'enfance, qui deviendra l'**Unicef** en 1953) pour venir en aide aux enfants marqués par la Seconde Guerre mondiale.

1948

L'Assemblée générale des Nations unies adopte la **Déclaration universelle des droits de l'Homme**, qui stipule, à l'article 25, que l'enfance a « droit à une aide et à une assistance spéciales ».

1959

L'Assemblée générale des Nations unies adopte la **Déclaration des droits de l'enfant**, après plusieurs années de travaux préparatoires.



1979

L'ONU déclare **1979 : « Année internationale de l'enfance »**. À l'initiative de la Pologne, qui propose un texte contraignant pour les États, un groupe de travail est créé et entame la rédaction de la future CIDE.



1989

L'Assemblée générale des Nations unies adopte à l'unanimité la **Convention internationale des droits de l'enfant**. 61 États l'ont signée le 1^{er} jour.



Le chemin continue

1990



Le **Sommet mondial pour les enfants** a lieu à New-York. Il réunit 71 chefs d'État et de gouvernement qui signent la **Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant**, ainsi que le **Plan d'action** pour l'application de la Déclaration.

2000



Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) comprennent des objectifs précis dont certains sont particulièrement dédiés aux enfants. Les **deux protocoles facultatifs** (concernant le trafic d'enfants, la prostitution enfantine, la pornographie enfantine et l'implication d'enfants dans des conflits armés) sont adoptés. Ils entreront en vigueur en 2002.

2002



L'Assemblée générale des Nations unies tient une session extraordinaire consacrée aux enfants appelée **Forum des enfants**, au cours de laquelle elle examine spécifiquement, pour la première fois de son histoire, les questions concernant les enfants. Plus de 400 enfants y participent en qualité de membres de délégations officielles.

2007



Cinq ans après le Forum des enfants, le **Sommet « Un monde digne des enfants + 5 »** est l'occasion de dresser un premier bilan et de consulter à nouveau une vingtaine d'enfants.

Focus sur la France

La France est le 2^e pays européen, après la Suède, à avoir ratifié la CIDE, le 7 août 1990. Depuis 1989, le 20 novembre, date anniversaire de la CIDE, est fêté dans de nombreux pays. En France, ce sont les parlementaires qui ont déposé une proposition de loi pour faire du 20 novembre la date anniversaire des droits de l'enfant. Le Sénat adoptera la loi le 14 novembre 1995, l'Assemblée nationale, le 27 mars 1996.

Le 20 novembre 2009 la CIDE a fêté ses 20 ans.



L'application de la CIDE

Ratifier la Convention n'est que le premier pas vers le respect des droits de l'enfant car reconnaître des droits sur le papier ne suffit pas à garantir qu'ils pourront être librement exercés.
Voyons comment les États passent de la théorie à la pratique...

De la **ratification** à l'**homogénéisation** du **droit national**

Lorsque les États ratifient la Convention, ils doivent s'assurer que les **textes législatifs** de leur pays sont **pleinement compatibles** avec la Convention. Ils peuvent également, en amont de la ratification, **émettre des réserves** sur les articles qu'ils estiment ne pas être en mesure de respecter.

Un organe clé : le **Comité des droits de l'enfant**

Les États doivent ensuite soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces droits deux ans après avoir ratifié la CIDE, puis tous les cinq ans, au Comité des droits de l'enfant.

Instauré en 1991 et **basé à Genève**, ce comité est chargé de surveiller la façon dont les États appliquent la Convention. Pour mener ce travail, **18 experts** indépendants, élus pour un mandat de 4 ans, **examinent et commentent les rapports transmis par les États**. Pour alimenter leur réflexion et tenter de comprendre la situation exacte du pays, des organisations non-gouvernementales et intergouvernementales, des établissements universitaires, des médias ou des institutions des Nations unies (comme l'Unicef, par exemple) sont incités à remettre également un rapport. En offrant une référence commune à tous les États qui l'ont ratifiée, la CIDE permet d'évaluer les progrès des pays. **Le Comité rend ensuite ses conclusions** et émet des recommandations aux États.



L'application de la CIDE

Des **mesures entreprises** depuis l'adoption de la CIDE

Grâce à ces différentes étapes, de **nombreuses avancées en matière de droits de l'enfant** ont été enregistrées partout dans le monde.

Entre autres mesures, la CIDE a incité les États à se doter d'un ministère, d'une commission ou d'un conseil responsable de l'enfance, à élaborer des programmes nationaux en faveur des enfants, à renforcer les partenariats pour les enfants, à mettre en place des systèmes de justice pour les mineurs, à disposer de lieux d'expression et de participation réservés aux enfants...



Focus sur la France

Le Défenseur des enfants, un exemple en France

Créée en 2000, cette institution de l'État a le statut d'autorité indépendante (elle ne reçoit d'instructions d'aucun ministre, d'aucune administration, d'aucune autre institution publique ou privée) afin de pouvoir intervenir de façon neutre et impartiale en faveur des enfants dont les droits ne seraient pas respectés. Nommée par décret du Président de la République pour un mandat de 6 ans non renouvelable, Dominique Versini occupe cette fonction depuis le 29 juin 2006.

Ses missions sont multiples :

- 🌀 recevoir et traiter des réclamations individuelles ;
- 🌀 faire des propositions de modification de textes de lois ;
- 🌀 promouvoir les droits de l'enfant ;
- 🌀 remettre un rapport annuel au Président et au Parlement : bilan d'activité et proposition de réformes.

À ce jour, plusieurs dizaines d'États dans le monde ont institué l'équivalent d'un Défenseur des enfants indépendant.

Cette institution est remise en question depuis le mois de septembre 2009 et pourrait être amenée à disparaître.

L'Unicef et la CIDE

Pour mener à bien **sa mission**,
l'Unicef mène **différentes actions**.

 L'Unicef **intervient dans plus de 150 pays** en leur apportant son soutien dans la mise en œuvre des services essentiels dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection des enfants, pour lutter contre la discrimination et l'injustice et en encourageant les gouvernements à affecter 20 % de leur budget aux services de base.

 L'Unicef **coopère avec d'autres organisations internationales et locales**, notamment celles de l'ONU, mais également avec des institutions financières internationales pour mettre en place ses programmes.

 L'Unicef **assiste le Comité des droits de l'enfant** en apportant son expertise grâce à la publication de rapports précis et chiffrés sur la situation des enfants.

 L'Unicef **mène des activités de plaidoyer** pour sensibiliser les États et le grand public à la situation des enfants. En résumé, **toutes les actions de l'Unicef ont comme but ultime la reconnaissance et le respect des droits de l'enfant !**

L'Unicef est la seule agence
des Nations unies spécifiquement
consacrée à l'enfance.

L'article 45 de la CIDE énonce
que l'Unicef est juridiquement tenu
de promouvoir et de veiller au respect
des droits de l'enfant.

Autrement dit, la Convention internationale
des droits de l'enfant est
la "colonne vertébrale" de l'Unicef.



L'Unicef et la CIDE

Concrètement, **l'Unicef met en place des programmes** élaborés en étroite relation avec les **droits énoncés** dans la **CIDE**.

🌀 **Le droit à l'identité** : mobilisation communautaire autour des droits civils des enfants, enregistrement des naissances...

🌀 **Le droit à la santé** : vaccination, prévention et lutte contre le VIH-sida, soins préventifs auprès des mères et des communautés, distribution de suppléments nutritionnels, de moustiquaires imprégnées, de médicaments...

🌀 **Le droit à l'éducation** : formation des enseignants et éducateurs, distribution de matériel scolaire, mobilisation communautaire, construction d'écoles et d'infrastructures d'eau et d'assainissement dans les écoles...

🌀 **Le droit à la protection** : identification et réinsertion familiale des enfants victimes de la traite, prise en charge médicopsycho-sociale des enfants victimes d'exploitation sexuelle, démobilisation et réinsertion d'enfants soldats, prise en charge et protection des enfants orphelins et vulnérables...

🌀 **Le droit à la participation** : promotion des parlements d'enfants, mise en place de programmes participatifs ou impliquant des pairs éducateurs...



Les quatre grands principes de la CIDE

La non-discrimination

La CIDE prend en compte la situation de tous les enfants sur la base de la non-discrimination.

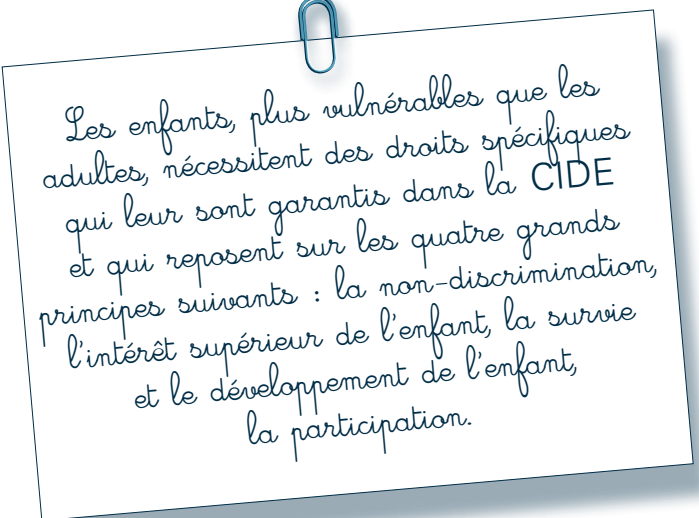
Les droits énoncés par la CIDE concernent tous les enfants, filles et garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents. Les États ayant ratifié la CIDE s'engagent ainsi à faire respecter les droits de l'enfant de tous les enfants.

Le respect de ce principe est essentiel pour lutter contre la différence de traitement entre les filles et les garçons, en matière d'éducation par exemple.

L'intérêt supérieur de l'enfant

Tout ce qui a un impact sur les enfants doit être bénéfique pour eux et les aider à se développer. Il s'agit notamment de faire en sorte de protéger les enfants contre la violence, les abus, les négligences dès leur naissance. Il s'agit aussi de veiller à ce que les enfants aient de l'eau potable, une alimentation suffisante, un environnement propre et l'aide dont ils ont besoin pour être en bonne santé et se sentir bien à mesure qu'ils grandissent et deviennent adultes.

Philippe Meirieu définit ainsi la notion « d'intérêt supérieur de l'enfant » : « C'est une notion difficile à définir, à ne pas confondre avec le fait de se soumettre aux caprices des enfants. Ce n'est pas s'agenouiller devant eux et faire tout ce qu'ils veulent. C'est le fait de considérer l'enfant du point de vue de celui qui doit être un sujet au terme de son éducation. Un sujet physique équilibré (santé et alimentation), un sujet psychique (équilibre psychique), un sujet social et culturel (capable de comprendre, de parler), et un sujet citoyen (capable de participer à la délibération du bien commun dans une démocratie).» *Interview, 20 ans Unicef, novembre 2009.*



Les enfants, plus vulnérables que les adultes, nécessitent des droits spécifiques qui leur sont garantis dans la CIDE et qui reposent sur les quatre grands principes suivants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.

La survie et le développement de l'enfant

En énonçant clairement les droits des enfants, **la CIDE vise à assurer les conditions de leur survie et de leur développement.**

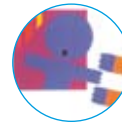
La CIDE engage la responsabilité des États. En effet, dans presque tous les domaines tels que l'éducation ou la santé, les enfants sont les premiers touchés par l'action ou l'inaction des gouvernements. Dans des situations de conflit armé ou d'urgence, par exemple, les enfants sont toujours les premières victimes. Si les États ne s'engagent pas pour améliorer la situation des enfants, le prix à payer sera énorme puisqu'ils représentent l'avenir de la société.

La participation de l'enfant : une priorité

Enfin, **la CIDE affirme l'importance de la participation des enfants.** La Convention reconnaît combien il est important que les enfants eux-mêmes soient informés de leurs droits et soient en mesure de les faire respecter. L'expression de leurs points de vue est essentielle à la bonne marche de la démocratie.

La CIDE simplifiée

Les enfants ont des droits ...



Les adultes doivent respecter et garantir les droits des enfants.
La Convention internationale relative aux droits de l'enfant est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire (193 États).

Elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989.

En la ratifiant, les États s'engagent à respecter un code d'obligations contraignantes envers leurs enfants. Elle comprend 54 articles qui définissent l'ensemble des droits de l'enfant.

J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.

J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.

J'ai le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.

J'ai le droit d'aller à l'école.

J'ai le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.

J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.

J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.

J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.

J'ai le droit de jouer, danser, chanter.

J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.

J'ai le droit d'être écouté des adultes et de donner mon avis sur les choses qui me concernent.

5 droits fondamentaux

Le droit à l'identité

Que dit la CIDE ?

« L'enfant a le droit à un nom dès la naissance, il doit acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, il doit connaître ses parents et être élevé par eux. »

Articles 7 et 8 de la CIDE.

Lorsqu'un enfant naît, ses parents vont le déclarer, l'« enregistrer » à la mairie de son lieu de naissance pour que son identité figure dans le registre de l'état civil. Être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant. Sans enregistrement, l'enfant ne peut pas être protégé car il n'a pas d'existence officielle. Avoir une identité permet de lutter contre la traite, les enlèvements, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé... De plus, un extrait d'acte de naissance est souvent nécessaire pour s'inscrire à l'école et avoir accès aux services de santé.

Quelques chiffres et dates...



Dans le monde

- **Chaque année, 51 millions** de naissances ne sont pas enregistrées.
- **44 %** de ces enfants vivent en Asie du Sud.



En France

- On compte environ **4 000 à 6 000 mineurs** isolés étrangers.
- 12 juillet 2007 : recommandation du Conseil de l'Europe sur les projets de vie en faveur des **mineurs migrants non accompagnés**.



L'histoire d'Atia et de ses frères et sœurs, Madagascar

Atia (12 ans), Marie-Rose (18 ans) et leurs huit frères et sœurs ne sont pas inscrits sur les registres de l'état civil. Officiellement, ils n'existent pas. Ils sont venus avec leurs parents pour effectuer l'enregistrement rétroactif de leur naissance. Le juge Tatafraky s'est déplacé afin d'enregistrer et d'officialiser l'existence d'environ 1 200 enfants. Les familles se présentent devant lui avec leur dossier, répondent à ses questions et repartent après quelques minutes en ayant accompli cette formalité administrative qui peut changer la vie. Après le passage de sa famille devant le juge, Atia explique qu'il est venu chercher sa « Kopia » parce qu'il veut continuer d'aller à l'école et avoir une carte d'identité. Marie-Rose, elle aussi, veut une carte d'identité car elle a 18 ans et veut pouvoir voter. Elle est venue avec sa fille de 2 ans qui a été enregistrée en même temps qu'elle. *« C'était impressionnant de passer devant le juge, mais je suis contente de l'avoir fait. »*

Focus sur la France

Mineurs isolés étrangers*

Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, les mineurs isolés étrangers doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire. La notion de « mineurs isolés étrangers » repose sur le droit à l'identité puisqu'il s'agit pour ces mineurs de prouver leur statut de mineurs, c'est-à-dire leur âge ; leur identité étant ainsi remise en question.

*On parle aussi de : mineurs migrants non accompagnés, mineurs étrangers non accompagnés, mineurs arrivés seuls en France.

Le droit à la santé

Que dit la CIDE ?

« Chaque enfant a droit à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur état de santé possible. »

Articles 3, 6, 24, 26 et 27 de la CIDE.

Le droit à la santé est un droit dont tous les enfants devraient bénéficier. Pourtant, tous les ans, plus de 9 millions d'enfants meurent dans le monde avant leur 5^e anniversaire. Les principales menaces à la survie des enfants sont la malnutrition, le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'absence de vaccination, la pneumonie, le paludisme, le VIH-sida, le manque de soins adaptés...

Quelques chiffres et dates...



Dans le monde

- **24 000 enfants** âgés de moins de cinq ans meurent chaque jour dans le monde de malnutrition et de maladies qui, dans la plupart des cas, pourraient être évitées.



En France

- On compte **1 médecin scolaire pour 8 000 à 12 000 élèves**.
- 2002 : création des **Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ)** ; il en existe environ 150 en France.
- 2004 : création des **Maisons des adolescents**.



L'histoire de Nelao, Namibie

Nelao a été infectée par le VIH à l'âge de seize ans, il y a presque cinq ans. « *J'étais au courant pour le VIH* », dit-elle. « *Mais je n'ai pas osé prendre les précautions que je conseillais aux autres. L'amour que j'avais pour le garçon qui m'a infectée m'a aveuglée. J'avais la phrase toute prête dans la tête : « Utilisons un préservatif ». Mais je ne suis pas arrivée à la dire. J'ai cru que si je lui disais ça, ce serait la fin de notre relation. Et j'étais trop jeune pour dire « non » et ne pas céder.* »

Nelao a découvert qu'elle était séropositive quand son fils, qui a maintenant trois ans, est tombé malade. Ils ont tous les deux fait le test du VIH et ils étaient tous les deux porteurs du virus.

Naturellement, ce fut un grand choc. Mais la mère de Nelao ne l'a pas laissée tomber et l'a beaucoup aidée. « *Je fais encore partie de la famille* », fait remarquer Nelao. « *Plus tard, quand j'ai reçu des conseils, j'ai compris ce que ça voulait dire « être séropositive » et comment vivre avec le VIH.* »

Focus sur la France

Aujourd'hui en France, un enfant en souffrance doit parfois attendre des mois avant d'obtenir un rendez-vous chez un pédopsychiatre. Il faudrait permettre un accès plus rapide aux centres médico-psychologiques, combler les besoins en lits d'hospitalisation en pédopsychiatrie, sensibiliser, informer et accompagner les parents dans le repérage des signes de mal-être de leur enfant.

Depuis 2004, les Maisons des adolescents accueillent, écoutent, informent, et parfois soignent les 12/19 ans en souffrance. Néanmoins, il n'y en a qu'une quinzaine en France.

Le droit à l'éducation

Que dit la CIDE ?

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et doivent : rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant, assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun.. »

Articles 28 et 29 de la CIDE.

L'éducation est une priorité car elle permet de mieux se protéger contre les maladies, d'abaisser les taux de mortalité infantile et maternelle, d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, de lutter contre la pauvreté et les injustices, de mettre fin aux cycles générationnels de pauvreté, d'augmenter la productivité du pays.

Quelques chiffres et dates...



Dans le monde

- **101 millions** d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde.
- Plus de la moitié sont des filles.



En France

- Environ **240 000 enfants** en situation de handicap sont scolarisés dont une majorité dans des classes ordinaires ou adaptées.
- **20 000 à 40 000 enfants** en situation de handicap ne seraient pas scolarisés.
- Loi du 11 février 2005: **loi pour l'égalité des droits et des chances**, la participation et la citoyenneté des **personnes handicapées**.
- Plus de **150 000 adolescents** sortent chaque année de l'école sans diplôme.



L'histoire de Lalita, Inde

Comme beaucoup de parents en Inde, ceux de Lalita voulaient qu'elle se marie à l'âge de dix ans. Voulant s'instruire, la jeune fille s'est rendue secrètement dans une école réservée aux filles des villages pauvres. « Je me souviens encore du jour où mon frère jumeau m'a surprise alors que j'allais à l'école. Il m'a battue car il était honteux que j'ose étudier alors qu'aucun homme de notre famille n'avait jamais été scolarisé. »

Lalita a appris à lire et à écrire. Elle a également appris l'usage de la bicyclette et le karaté.

« Je veux poursuivre mes études et devenir un professeur chevronné. Je veux faire découvrir aux filles un monde qu'elles ignorent, et je rêve d'une école dans chaque village ! »

Focus sur la France

La loi du 11 février 2005 affirme un principe fondamental : l'inscription de tout enfant porteur d'un handicap à l'école de son quartier. Ce droit à la scolarité s'intègre dans un concept global de projet personnalisé de l'enfant avec une possibilité de recours à d'autres établissements pour que l'enfant puisse accéder à un enseignement adapté. Malheureusement, trop souvent encore, les enfants ne peuvent en bénéficier que partiellement, faute de soutien individuel.

Parmi les 150 000 adolescents qui sortent chaque année de l'école sans diplôme, beaucoup ont décroché au collège, sont déscolarisés, en errance. C'est la première étape vers un désengagement du jeune de son milieu familial et du milieu scolaire, et donc vers l'exclusion sociale.

Le droit à la protection

Que dit la CIDE ?

« Les enfants ont le droit de grandir dans un cadre qui garantisse leur protection. »

Articles 19, 22, 32, 33, 34, 35, 39 et 40 de la CIDE.

Par protection, on entend la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance, de violence et d'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'excision et les mariages d'enfants. Le nombre important de conflits armés représente un risque pour les enfants qui en sont les premières victimes et parfois les bourreaux.

Quelques chiffres et dates...



Dans le monde

- **158 millions** d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent dans le monde.
- On compte plus de **250 000 enfants** soldats.



En France

- **450 000 enfants** par an nécessitent une prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (enfants protégés ou en risque de danger, aide financière aux parents).
- L'ordonnance de 1945 qui pose les principes de la **justice pour les mineurs**, doit être révisée dans le courant de l'année 2010.
- La loi du 5 mars 2007 : a réformé la **protection de l'enfance** en France.



L'histoire d'Alhaji, Sierra Leone

Alhaji a été enlevé par des soldats rebelles en Sierra Leone quand il avait dix ans. Il a été forcé de se battre avec eux jusqu'à ce que l'Unicef obtienne sa libération deux ans plus tard. Alhaji raconte ces deux années passées à combattre. Souvent en première ligne, après avoir été drogué, il a commis des atrocités, tué des militaires et des civils. Il ne sait plus combien. Mais il a vu aussi mourir ses amis à côté de lui. Aujourd'hui, en partie à cause du manque de drogue, Alhaji a du mal à dormir et à se concentrer. Il lui arrive encore de montrer de l'agressivité envers les autres. Il vit dans une famille d'accueil, va à l'école et reçoit une aide psychologique pour retrouver sa place dans la société.

Focus sur la France

Depuis quelques années, la justice pénale des mineurs a été repensée. Des lois successives tentent de rapprocher cette justice de celle des majeurs. Pour l'Unicef, quelle que soit l'infraction commise, un enfant ne doit jamais être traité comme un adulte. Un enfant délinquant, c'est d'abord un enfant en danger. La justice se doit de le protéger et de privilégier l'éducatif sur le répressif.

Par ailleurs, selon des chiffres partiels, environ 98 000 enfants et adolescents étaient signalés comme étant en danger ou en risque de danger fin 2006, dont 19 000 signalés pour maltraitance. Les situations de violences psychologiques représentaient alors plus de 3 400 situations.

5 droits fondamentaux

Le droit à la participation

Que dit la CIDE ?

« Les États parties garantissent à l'enfant la liberté d'expression »

Articles 12, 13, 14, 15 et 17 de la CIDE.

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant qui place la participation comme l'un des ses quatre principes fondamentaux.

Quelques chiffres et dates...



Dans le monde

Dans de nombreuses régions du monde, la parole des enfants est encore trop souvent ignorée.



En France

Il existe 1 800 Conseils municipaux d'enfants et de jeunes (d'après l'Anacej).

Focus sur la France

Le Parlement des enfants

Le Parlement des enfants est une belle initiative en matière de droit à la participation des enfants. Cette manifestation est organisée chaque année depuis 1994, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et l'Assemblée nationale. Il s'agit d'offrir aux élèves de CM2 une leçon d'éducation civique « grandeur nature », en leur proposant de découvrir la fonction de législateur et de l'exercer le temps d'un Parlement des enfants. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs instituteurs qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Le Conseil municipal d'enfants et de jeunes

Il s'agit d'une initiative de concertation avec la jeunesse au plan local. C'est un moyen pour les jeunes de s'exprimer, de découvrir, de participer et d'agir dans la cité ! Le CMJ permet aux 9/12 ans de devenir une force de proposition et d'agir sur leur ville.



Pauline Bossavie, J8 2009, Cour de cassation de Paris, le 20 novembre 2009

Le Sommet du Junior 8, le « J8 », est un événement pour les jeunes lié au sommet du G8 (réunion annuelle des dirigeants du Groupe des 8 pays qui figurent parmi les plus puissants et les plus riches du monde) et organisé conjointement par l'Unicef et la présidence du G8.

Le Junior 8 permet aux jeunes participants de partager leurs opinions avec d'autres jeunes du monde entier, membres de la communauté internationale, et avec les leaders du G8. En juillet 2009, le Junior 8 a rassemblé 53 jeunes du monde entier pour formuler des recommandations présentées aux leaders du G8.

« Cet été j'ai participé à un sommet en parallèle du G8, appelé le J8 ou junior 8 organisé par l'Unicef. Le but de ce sommet est de **donner la parole aux jeunes** des pays du G8 mais aussi aux jeunes des pays non-membres dont, pour 2009 : le Brésil, l'Afrique du sud, le Mexique, l'Égypte, l'Inde et la Chine. Les sujets abordés lors de ce sommet sont les mêmes que ceux du G8, mais ciblés sur l'impact de ces phénomènes sur les enfants. J'ai eu la chance de faire partie des 4 jeunes sélectionnés pour représenter la France. **J'ai donc pu m'exprimer**, au nom des jeunes français sur ces différents sujets : changement climatique, Afrique et développement, crise financière, VIH-sida [...]. »

Tout savoir sur la CIDE



Définition

La Convention des droits de l'enfant est un ensemble de principes et d'obligations universellement reconnus qui affirment que la recherche d'une société juste et pacifique passe avant tout par le respect des droits de l'enfant.

La CIDE est :

- Le traité international le plus largement et le plus rapidement ratifié (193 pays).
- Le 1^{er} texte obligatoire qui reconnaît les droits de l'enfant.
- Le seul traité qui reconnaisse des droits fondamentaux à l'enfant.
- Un texte consensuel.
- Un cadre de référence moral et juridique.

La CIDE se compose de :

- 54 articles répartis en trois parties.
- Deux protocoles additionnels.

La CIDE repose sur 4 valeurs fondamentales :

- La non-discrimination.
- L'intérêt supérieur de l'enfant.
- La survie et le développement de l'enfant.
- La participation.

Pourquoi une convention spéciale pour les enfants ?

- La CIDE pose une nouvelle conception de l'enfant. Les enfants ont des besoins spécifiques.
- La CIDE s'efforce de garantir le développement et la survie des enfants.
- La CIDE vise à assurer que la dépendance des enfants aux adultes ne leur nuise pas.
- La CIDE engage la responsabilité des États dans le respect et l'application des droits de l'enfant.
- La CIDE affirme l'importance de la participation des enfants.

Dates clés

- 1924 :**
Déclaration de Genève.
- 1946 :**
Création de l'UNICEF.
- 1959 :**
Déclaration des droits de l'enfant.
- 1979 :**
Année internationale de l'enfant.
- 1989 :**
Convention internationale des droits de l'enfant.
- 1990 :**
Sommet mondial pour l'enfance.
- 2000 :**
Ajout de deux protocoles facultatifs à la CIDE.
- 2002 :**
Forum des enfants.
- 2007 :**
Sommet
« Un monde digne des enfants + 5 »
- 2009 :**
20^e anniversaire de la CIDE

Tout savoir sur l'Unicef et l'application de la CIDE

Le Comité des droits de l'enfant

- Il est au cœur du processus de surveillance de l'application de la Convention.
- Il se compose de 18 experts internationaux élus pour un mandat de 4 ans.
- Il surveille l'application de la CIDE.
- Il examine et commente les rapports remis par les États parties 2 ans après la ratification puis tous les 5 ans.
- Il suit les progrès accomplis.
- Il encourage les États à prendre des mesures spécifiques pour les enfants.
- Il remet un rapport sur ses activités à l'Assemblée générale de l'ONU tous les 2 ans.



L'Unicef et la CIDE

- L'Unicef est la seule organisation des Nations unies spécifiquement consacrée à l'enfance.
- En vertu de l'article 45 de la Convention, l'Unicef est juridiquement tenu de promouvoir et de protéger les droits des enfants en appuyant le travail du Comité des droits de l'enfant.
- La Convention est l'instrument juridique qui fonde, de manière incontestable, l'action de l'Unicef.
- La mise en œuvre des droits des enfants est un objectif fondamental de l'Unicef ; il a inscrit les principes de la Convention dans ses programmes.
- L'Unicef élabore des indicateurs pour aider les États à suivre les progrès accomplis dans l'application des normes relatives aux droits de l'enfant.

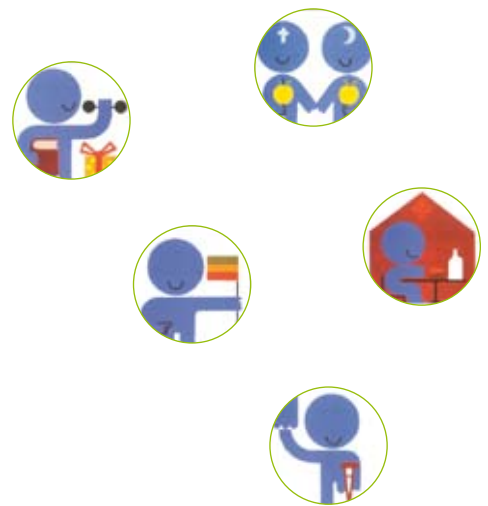
Focus en France

La France est le 2^e pays européen après la Suède, à avoir ratifié la CIDE, le 7 août 1990.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies réunit, à Genève, des experts internationaux dont la fonction est de contrôler l'application de la CIDE dans les différents États parties.

En mai 2009, la France a été auditionnée : les experts du Comité des droits de l'enfant ont examiné le rapport transmis par la France sur l'application de la CIDE en France. Pour alimenter leur réflexion, l'Unicef France a également transmis un rapport en vue de l'audition de la France. Ce rapport recense les avancées réalisées en France sur la CIDE et tente de mettre en évidence les sujets posant problème et les tendances récentes, pour une meilleure application de la CIDE.

Chiffres et statistiques dans le monde



Le droit à l'identité

- **51 millions** de naissances ne sont pas enregistrées.
- **44 %** de ces enfants vivent en Asie du Sud.

Le droit à la santé

- **24 000 enfants** âgés de moins de cinq ans meurent chaque jour de malnutrition et de maladies qui, dans la plupart des cas, pourraient être évitées.
- **1 milliard d'enfants** sont privés d'un ou de plusieurs services essentiels à leur survie et à leur développement.
- **22 millions de nourrissons** ne sont pas protégés des maladies infantiles par une vaccination de routine.

Le droit à l'éducation

- **101 millions** d'enfants ne sont pas scolarisés.
- Plus de la moitié sont des filles.
- L'alphabétisation des jeunes est **1,2 fois** plus élevée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes dans les pays les moins avancés.

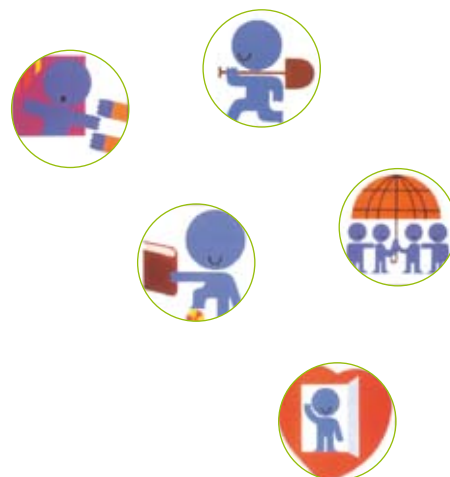
Le droit à la protection

- **158 millions** d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent.
- On compte plus de **250 000** enfants soldats.
- **1,2 millions** d'enfants environ ont été victimes de la traite chaque année depuis 2000.

Le droit à la participation

- Dans de nombreuses régions du monde, la parole des enfants est encore trop souvent ignorée.
- Tous les enfants dont les droits n'ont pas été respectés sont autant d'enfants qui n'ont pas été écoutés, que l'ont n'a pas laissés parler.

Chiffres et statistiques en France



Le droit à l'identité

- On compte environ **4 000 à 6 000** mineurs isolés étrangers.

Le droit à la santé

- On compte environ **1 médecin pour 8 000 à 12 000 élèves**.
- Les dépistages des troubles visuels, auditifs, du langage et cognitifs à effectuer au cours de la 6^e année sont réalisés à **80 %** en moyenne.
- Les examens pratiqués en CM2 et en classe de 3^e ne sont pas systématiques.

Le droit à l'éducation

- **240 000 enfants** en situation de handicap sont scolarisés dans des classes ordinaires ou adaptées.
- **20 000 à 40 000 enfants** en situation de handicap ne seraient pas scolarisés.
- **150 000 enfants** sortent chaque année de l'école sans diplôme. Parmi eux, beaucoup décrochent dès le collège.

Le droit à la protection

- On compte **15 000 enfants** (avec leur famille) sans domicile fixe.
- **450 000 enfants** par an sont aidés par les services de l'aide sociale à l'enfance (enfants protégés ou en risque de danger, aide financière aux parents).

Le droit à la participation

- Tous les enfants dont les droits n'ont pas été respectés sont autant d'enfants qui n'ont pas été écoutés, que l'on n'a pas laissés parler.
- Il existe de nombreuses initiatives en matière d'éducation et de participation des jeunes comme le Parlement des enfants, les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes : environ **1 800** (d'après l'Anacej).

À partir de tes connaissances sur les droits de l'enfant, réponds aux questions suivantes.

- 1 D'après la CIDE, un enfant est âgé de :
 - a 0 à 7 ans.
 - b 0 à 15 ans.
 - c moins de 18 ans.
- 2 Combien de pays ont ratifié la CIDE ?
 - a 200.
 - b 193.
 - c 150.
- 3 Avant 1989, quel est le 1^{er} pays à avoir proposé un projet de Convention des droits de l'enfant ?
 - a La Pologne.
 - b La Suisse.
 - c Les États-Unis.
- 4 Combien d'articles contient la CIDE ?
 - a 3.
 - b 54.
 - c 66.
- 5 Le Comité des droits de l'enfant est chargé de :
 - a Punir les États qui ne respectent pas la CIDE en leur mettant des amendes.
 - b Surveiller l'application de la CIDE dans les États qui l'ont ratifiée.
 - c Mettre en place des programmes dans les pays en développement.
- 6 Dans le monde, chaque minute, un enfant est :
 - a Contaminé par le VIH-sida.
 - b Vacciné contre les six principales maladies infantiles.
 - c Atteint de paludisme.
- 7 Pour que les enfants aient tous le droit à l'éducation, les États doivent rendre l'enseignement primaire :
 - a Gratuit et facultatif.
 - b Obligatoire et amusant.
 - c Obligatoire et gratuit.
- 8 Lorsqu'on est « enfant soldat », quel droit inscrit dans la CIDE n'est pas respecté ?
 - a Le droit d'avoir une famille.
 - b Le droit d'être protégé.
 - c Le droit de jouer.
- 9 Chaque année, dans le monde, combien d'enfants ne sont pas enregistrés à la naissance ?
 - a 51 millions.
 - b 1 000.
 - c 5 millions.
- 10 La participation :
 - a Oblige les enfants à aller à l'école.
 - b N'est pas un droit inscrit dans la CIDE.
 - c Est l'un des principes fondamentaux de la CIDE.

Mots mêlés

Retrouve les mots liés aux droits de l'enfant dans les grilles.

R O N D O J V Z V O R N X O H C R Y S T
G R M I N E J N D C A R T D P A I N Y J
O O N Q S Z I K R N T Z G W N G Z O K H
K J R L T V N A V O I Q O X O G V I U B
I Y W U I V T J T I F W K B I T M T L S
M D V U W U E R A T I C L F T F N A Y Y
B E E T B J R G C A E M G M C H V C G D
Y B H N M N E D L P R B P D E K M U R E
A P R C T Z T H W I D R O I T S Q D J C
I U L O M I Y D R C E Y D X O R V E X L
Q A R N E U T K H I N T K G R B Z F Q A
E R H V O Z E E P T N C O V P O Q D R R
H J E E U T M D X R T Z T V W U T V D A
H C W N J Z M D L A S T N H M Z K X L T
N W S T G O M R A P S Y A B F T E R V I
K N N I D I N K X K Q A F Q O G Y S L O
I W Z O C Q S L V J B V N N S L M J G N
T M D N H P B W A S U K E T P G I W U F
G R U U Y C S D V J M K B V E E R E Y G
M N E A H D D P E H W N I G A E R G B M

1

CONVENTION
DECLARATION
DROITS
EDUCATION
ENFANT
IDENTITE
INTERET
PARTICIPATION
RATIFIER
SANTE
SIGNER

M Q D S P C K F J S Z F B Z M Q S I D A
F U F L U R G S V I O L E N C E J S K I
L A O B C A F F Y I F G D N P M V N F W
R Y I I C S I N C S T J I E Z S Z M K I
V Q V E F Ç P W Y E K H S L Q I T P Ç Q
Q D O I M X N K J Y R B C S M D U P W A
C I H Ç O J O M O J K Ç R G A U K G L A
N G Z H L H T W A Y Z L I S L L Z J R B
G B K Q I X C M K L L O M Y N A N B P Q
Q Z X A M M I P M F T X I Y U P V G J D
K U V B D E N H Z H L R N N T R A P H D
Z A K X T Y P O I N X C A U R Y M P P R
L U T C Ç C Ç Z M R F B T I I Y M S N H
Ç G F Q K Q V Z F M W L I Ç T K O H N S
F I C X Q F R C Y C I T O X I A B L C Ç
F Ç F F C G W I F W X X N G O O N H W R
Z O U Q X S P A T Z Z Y I W N Y O C W T
X T H F Z W R L W H P N E U M O N I E J
D X B L Ç C D A J X F L P A T R E K Z K
C J C I T Ç I N Q J G V J Q A T O W G R

2

DISCRIMINATION
MALNUTRITION
MALTRAITANCE
PALUDISME
PNEUMONIE
SIDA
VIOLENCE

Activités

Frise : l'histoire des droits de l'enfant

À partir de tes connaissances sur les droits de l'enfant, retrouve à quel événement correspond chaque date.

1919

Création d'une association :

1924

Adoption d'une charte pour les enfants :

1946

Création d'une organisation :

1948

Adoption d'une déclaration par la Nations unies :

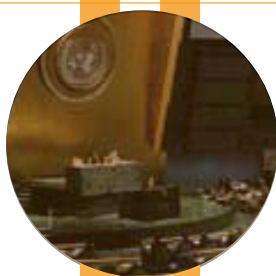


1959

Adoption d'une déclaration par la Nations unies :

1990

Organisation d'un événement mondial consacré aux enfants à New-York :



1989

Adoption d'une convention par la Nations unies :



1979

L'année 1979 est déclarée :



2000

Textes ajoutés à la CIDE :



2002

Organisation d'un événement mondial consacré aux enfants par l'agence des Nations unies :



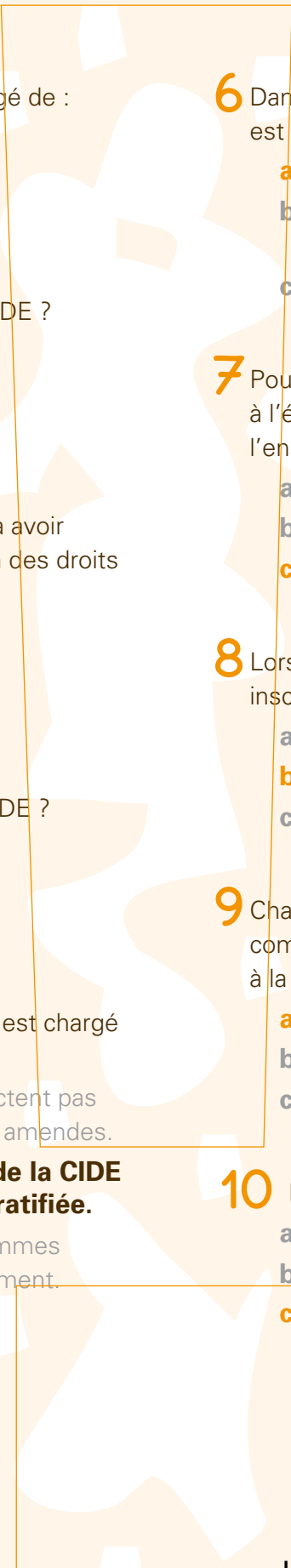
2007

Organisation d'un événement mondial consacré aux enfants :

2009

Date anniversaire :

Réponses quiz

- 
- 1** D'après la CIDE, un enfant est âgé de :
a 0 à 7 ans.
b 0 à 15 ans.
c moins de 18 ans.
- 2** Combien de pays ont ratifié la CIDE ?
a 200.
b 193.
c 150.
- 3** Avant 1989, quel est le 1^{er} pays à avoir proposé un projet de Convention des droits de l'enfant ?
a La Pologne.
b La Suisse.
c Les États-Unis.
- 4** Combien d'articles contient la CIDE ?
a 3.
b 54.
c 66.
- 5** Le Comité des droits de l'enfant est chargé de :
a Punir les États qui ne respectent pas la CIDE en leur mettant des amendes.
b Surveiller l'application de la CIDE dans les États qui l'ont ratifiée.
c Mettre en place des programmes dans les pays en développement.
- 6** Dans le monde, chaque minute, un enfant est :
a Contaminé par le VIH-sida.
b Vacciné contre les six principales maladies infantiles.
c Atteint de paludisme.
- 7** Pour que les enfants aient tous le droit à l'éducation, les États doivent rendre l'enseignement primaire :
a Gratuit et facultatif.
b Obligatoire et amusant.
c Obligatoire et gratuit.
- 8** Lorsqu'on est « enfant soldat », quel droit inscrit dans la CIDE n'est pas respecté ?
a Le droit d'avoir une famille.
b Le droit d'être protégé.
c Le droit de jouer.
- 9** Chaque année, dans le monde, combien d'enfants ne sont pas enregistrés à la naissance ?
a 51 millions.
b 1 000.
c 5 millions.
- 10** La participation :
a Oblige les enfants à aller à l'école.
b N'est pas un droit inscrit dans la CIDE.
c Est l'un des principes fondamentaux de la CIDE.

Réponses mots mêlés (1)

Participation : dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants.

Intérêt supérieur de l'enfant : concept juridique introduit par la CIDE (article 3) qui stipule que toutes les décisions concernant un enfant doivent tenir compte en priorité de son bien-être.

Identité : être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant.

Convention : accord passé entre plusieurs États. Elle est contraignante alors qu'une déclaration ne l'est pas.

Signer : acte par lequel un État s'engage moralement à respecter tous les articles d'une déclaration.

Santé : le droit à la santé est un droit dont tous les enfants devraient bénéficier.

Droits fondamentaux : droits primordiaux qui protègent tous les individus, quel que soit leur nationalité ou leur statut.

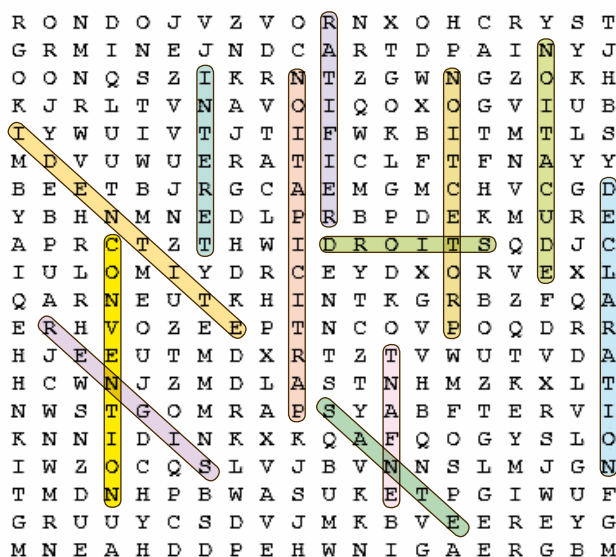
Education : l'éducation est une priorité car elle permet de mieux se protéger contre les maladies, d'abaisser les taux de mortalité infantile et maternelle, d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, de lutter contre la pauvreté et les injustices, de mettre fin aux cycles générationnels de pauvreté, d'augmenter la productivité du pays.

Ratifier : acte par lequel un État s'engage juridiquement à respecter tous les articles d'une convention et à mettre ses lois en conformité avec eux.

Protection : par protection, on entend la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance, la violence et l'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'excision et les mariages d'enfants.

Déclaration : document qui énonce des principes généraux (droits, devoirs...). Les pays signataires n'ont aucune obligation vis-à-vis d'elle. Elle manifeste une bonne volonté.

Enfant : un enfant est un individu qui a moins de 18 ans dans la Convention internationale des droits de l'enfant, avec des droits et des responsabilités en fonction de son âge et de sa maturité.



Réponses mots mêlés (2)

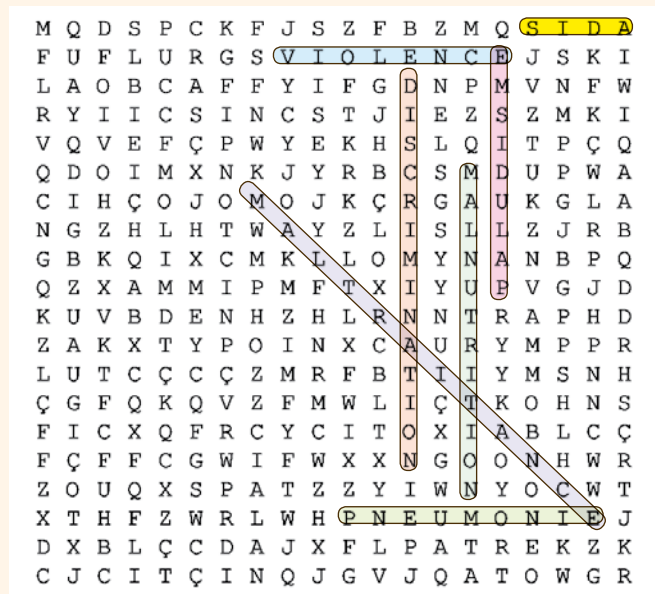
Violence : manifestation de la force de la brutalité, d'un comportement agressif, ici à l'égard d'un enfant.

Sida : acronyme de Syndrome d'Immuno Déficience Acquis. Il s'agit du stade le plus avancé de la maladie et se caractérise par l'apparition d'infections opportunistes ou de certains cancers.

Discrimination : fait de séparer un groupe social des autres, en le traitant plus mal.

Paludisme : maladie des pays chauds transmise par la piqûre de certains moustiques.

Maltraitance : fait d'infliger de mauvais traitements, d'être violent, ici à l'égard d'un enfant.



Malnutrition : conséquence d'une alimentation insuffisante en qualité comme en quantité.

Pneumonie : maladie due à une infection des poumons.

Frise légendée

1919

Eglantyne Jebb crée l'association **Save the Children Fund**.

1924

Eglantyne Jebb élabore une charte qui fut adoptée sous l'appellation de **Déclaration de Genève**.

1946

Création du **FISE** (Fonds international de secours à l'enfance, qui deviendra l'**Unicef** en 1953).

1948

L'Assemblée générale des Nations unies adopte la **Déclaration universelle des droits de l'Homme**, qui stipule que l'enfance a « droit à une aide et à une assistance spéciales ».



1959

L'Assemblée générale des Nations unies adopte la **Déclaration des droits de l'enfant**.

1990

Lors du **Sommet mondial pour les enfants**, 71 chefs d'État et de gouvernement signent la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, ainsi que le Plan d'action pour l'application de la Déclaration.



1989

L'Assemblée générale des Nations unies adopte à l'unanimité la **Convention internationale des droits de l'enfant**.



1979

L'ONU déclare « **1979 Année internationale de l'enfance** ».



2000

Deux protocoles facultatifs (concernant le trafic d'enfants, la prostitution enfantine, la pornographie enfantine et l'implication d'enfants dans des conflits armés) ajoutés à la CIDE sont adoptés.



2002

L'Assemblée générale des Nations unies tient une session extraordinaire consacrée aux enfants appelée **Forum des enfants**.



2007

Sommet "Un monde digne des enfants + 5" : 1^{er} bilan mondial des droits de l'enfant.

2009

La CIDE fête ses **20 ans** le 20 novembre.



unissons-nous, pour les 20 ans des droits de l'enfant

Pour en savoir plus...

Les rapports sur la situation des enfants dans le monde :

- sur le site de l'Unicef France :
www.unicef.fr
- sur le site « La Voix des jeunes » :
www.unicef.org/voy/french
- sur le site de l'Unicef international :
www.unicef.org



Les dossiers pédagogiques de l'Unicef pour aborder les droits de l'enfant en classe avec les élèves :

- sur le site de l'Unicef France :
www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/les-dossiers-pedagogiques-telecharger-2009-10-28

**Malgré tous les progrès accomplis dans le monde et en France,
visant à faire respecter les droits de l'enfant,
il reste encore beaucoup de défis à relever en matière d'identité, de santé,
d'éducation, de protection et de participation des enfants.**

UNISSONS-NOUS POUR LES ENFANTS !

Crédits photos :

p. 1 : Unicef/Pirozzi ; p. 3 : Unicef/Noorani, Unicef/Pirozzi, Unicef ; p. 4 : Unicef/Versiani ;
p. 5 : Unicef/Mera ; Unicef ; p. 6 : Unicef/Markisz, Unicef/Kamber, Unicef/Purno ; p. 7 : Unicef/
Thomas ; p. 8 : Unicef/Pirozzi ; p. 9 : Unicef/Pirozzi ; p. 10 : Unicef/Pirozzi ; p. 11 : Unicef ;
p. 13 : Unicef/Versiani ; p. 14 : Unicef/Bagla ; p. 15 : Unicef/Pirozzi ; p. 16 : Unicef/Broocks ;
p. 17 : Unicef ; p. 18 : Unicef/Brioni ; p. 19 : Unicef/Pirozzi ; p. 24, 28 : Unicef/Mera, Unicef,
Unicef/Markisz ; p. 29 : Unicef/Markisz.

Sources chiffres et statistiques :

- Application de la CIDE, audition de la France 2009, Unicef France
- La situation des enfants dans le monde, numéro spécial, nov. 2009, Unicef

Création graphique :

www.stephaniedargent.fr

